

## Motion interpartis développée par Ph. Martinet, pour un engagement cantonal en faveur des secteurs formation du LHC et du LS

L'adoption en décembre 2012 de la Loi sur l'éducation physique et le sport (ci-après LEPS), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2013, a posé les bases légales d'une politique publique volontariste sur plusieurs axes importants, en particulier celui du *sport international* (cf. accueil de fédérations, cluster du sport); celui du *sport santé* (cf. base légale pour subventionner la construction de piscines, directives du SEPS pour la prévention du dopage); celui du soutien aux *manifestations sportives* d'une certaine importance; ou celui du *sport associatif* (cf. question de l'accès aux salles de sports pour l'entraînement des clubs).

Cependant, ni l'EMPL ni les débats parlementaires n'ont abordé clairement la question du soutien aux deux clubs phares du canton offrant un sport spectacle fondé sur des structures professionnelles mobilisant des sommes considérables, même lorsqu'elles sont gérées sans les folies que font aujourd'hui le Real Madrid ou Paris St.-Germain: le Lausanne Hockey-club et le Lausanne sport en football.

Le commentaire à l'art. 7.3, se limite à poser que: « *Il n'est pas envisagé d'aides financières à ce stade puisque la nouvelle fondation vaudoise redistribuant les bénéfices annuels des grandes loteries devrait rester à l'avenir le soutien principal du sport d'élite vaudois* ». Or le fait d'avoir donné à penser que les Privés, la Loterie (via la Fondation du « Fonds du sport vaudois »), la Confédération (hypothétique projet U. Maurer), ou les Communes suffiraient à soutenir le sport professionnel; a des conséquences très concrètes dans les deux sports devant réunir des montants importants pour accéder au niveau professionnel, le hockey sur glace et le football<sup>1</sup>. Ainsi, le LHC dépend-il de fonds externes au canton et le LS a toutes les peines du monde à réunir l'un des 3 plus modestes budgets de la ligue professionnelle.

Au point qu'on peut se demander combien de temps le Canton, si fier d'accueillir plus de 50 Fédérations sportives internationales ou des centres de recherche et formation, pourra justifier et préserver cette position si enviée à l'étranger, alors que parallèlement, ses infrastructures et ses équipes phares végètent sans soutien. C'est un peu comme si on pensait pouvoir durablement exister sur la carte culturelle internationale sans soutenir notre opéra, notre corps de ballets, la musique de chambre ou nos musées ! Ce qui, dans ce secteur de la culture, est une évidence de longue date.

Autre aspect étrange du raisonnement : la négation par le canton du fait que le sport est une pyramide qui se doit d'être solide et saine à chaque étage :

- une base large de sport pour tous, bien ancrée dans la population et soutenue par les Communes, avec des clubs à même d'organiser des compétitions de tous niveaux
- un niveau « amateur-élite » avec un accent sur une formation encadrée par des entraîneurs professionnels ou semi-professionnels, (cf. constat du fait qu'au niveau du football amateur supérieur, exemple à Echallens, la plupart des joueurs sont passés par le centre de formation d'un club pro'), et
- un-deux clubs phares pour le Canton, faisant briller les yeux des juniors et offrant un sport-spectacle attirant des milliers de spectateurs.

Ceci sans omettre le fait que le LS, par exemple, emploie directement plus de 50 salariés : joueurs, entraîneurs, staff sportif ; et indirectement qu'il participe à la création d'environ 80 emplois dans le Canton de Vaud par l'intermédiaire des différents prestataires de services collaborant étroitement avec lui. Ceci en tant que véritable PME rapportant environ 650'000.- d'impôts par année. Et que le LHC compte 50 emplois permanents plus 90 les soirs de matchs, outre 9 salariés et 20 assistants rémunérés pour le secteur formation dans lequel le club investit plus de 400'000.- (200'000.- supplémentaires étant apportés par des sponsors) ; l'apport fiscal global dépassant 1.5 million.

Les excès du sport spectacle ont cependant montré que notre opinion publique n'est pas prête, contrairement à celle d'autres pays européens ou à Genève (pour plusieurs centaines de milliers de francs), à subventionner directement les clubs, en dehors de circonstances ponctuelles très particulières. La présente motion ne vise donc pas cet objectif. Par contre, en nous référant à la construction du budget du Lausanne-Sport, réputé l'un des plus raisonnables du pays, on peut observer que le club doit réunir environ 8 millions par année pour se maintenir dans l'élite, dont 15% pour son mouvement junior et plus particulièrement sa participation à Team-Vaud. Or le soutien cantonal se limite à ne pas facturer au prix plein les frais de sécurité hors du stade, et à payer

<sup>1</sup> NB : le rapport entre le budget des clubs de basket et volley et football et hockey étant toutefois difficilement comparable : env. 400'000.- pour les premiers, 20 fois plus pour les seconds

quelques périodes supplémentaires aux enseignants des classes de sportifs d'élites. Une obole, ce d'autant que les deux clubs doivent fonctionner dans des installations désuètes (Malley et La Pontaise) auxquelles le canton n'a pratiquement pas participé ! Pour le surplus, relevons que dans plusieurs cantons, dont GE, FR, VS, GE ou BS, les centres de performances sont soutenus cantonalement ou des projets allant dans ce sens sont en cours, notamment à BE.

En regard des enjeux et des ambitions déclarées dans la Loi, on peut du reste s'étonner de la modestie des montants figurant au chapitre 6.2 de l'EMPL : « Conséquences financières », puisqu'il était indiqué p. 43 qu'en fin de compte, la mise en œuvre de la loi, via le recours accru au Fonds du sport vaudois (entièrement dépendant des bénéfices de la Loterie) générerait 20'000.- d'économies pour l'Etat ! Relevons a contrario que Lausanne soutient non seulement les sports ne bénéficiant pas de couverture médiatique, mais qu'elle subventionne en cash le LHC à hauteur de 220'000.- et le LS pour 230'000.-, outre des aides sous forme de prestations en nature pour plusieurs centaines de milliers de francs, rien que pour ces deux clubs. Enfin, il ne paraît plus du tout conséquent de s'en remettre aux différentes Fondations (CSEL<sup>2</sup>, Soutien aux jeunes sportifs, et autres initiatives privées), même si elles resteront indispensables).

**Sur le fond, la motion vise donc principalement à contribuer à la pérennité du sport spectacle offert par le LHC et le LS, en finançant tout ou partie de leurs frais de formation des jeunes, par une aide directe, octroyée dans le respect des règles de la Loi sur les subventions.**

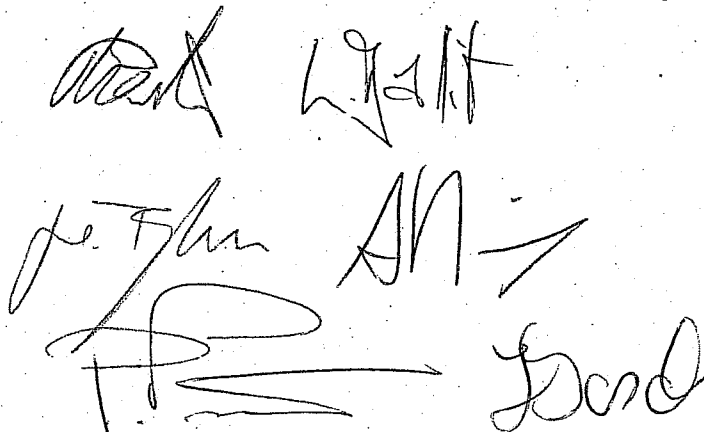
La commission parlementaire chargée d'étudier le Projet de Loi avait du reste commencé d'y réfléchir en ajoutant à l'article 7 : « Sport associatif et d'élite ». Ceci alors que l'art. 17. « Sport et études », qui prévoit que : « L'Etat peut mettre en place des mesures et des structures permettant aux élèves présentant un niveau d'aptitudes particulièrement élevé dans le domaine du sport de concilier leur formation avec les exigences d'une pratique sportive de haut niveau. »... était accepté à l'unanimité.

**Les soussigné-e-s demandent donc que la LSport soit complétée de manière à traduire un engagement financier du Canton effectivement observable dans le projet de Budget du Conseil d'Etat.**

Dans l'espoir que ce regrettable oubli de la LSport de 2013 soit corrigé au plus vite, nous sommes conscients des nombreuses questions que soulève notre proposition et demandons le passage en commission de prise en considération.

Ph. Martinet, Les Verts  
Mathieu Blanc, PLR  
Laurent Baillif, PSV  
Jean-Marc Sordet, UDC  
Patrick Vallat, VL  
Axel Marion, PDC

Lausanne, le 3 septembre 2013



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 3.9.13

Scanné le \_\_\_\_\_

13-1107-028

<sup>1</sup> Cf. Préavis au Conseil communal de 2011 sur les subventions dans le domaine du sport d'élite, ajusté 2013

<sup>2</sup> Le CSEL est largement financé par LS et LHC